

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER

N° 208

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 208

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 63, substituer à la référence :

« V »

la référence :

« IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les amendements portant sur les alinéas 57 à 59 de l'article 1.